

Maintenance des installations
d'optimisation et de comptage
d'énergies (Eau et Électricité) de
l'Université de La Réunion

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026SENERGIE27
Date limite de remise des plis	01 / 06 / 2026 à 12 heures (Heure locale)
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université de La Réunion

Service des marchés

Représentant : Pr Jean-François HOARAU Président de l'Université

Adresse : Université de La Réunion

15 Avenue René Cassin

Saint-Denis

97400 CS 92003

Téléphone : 02 62 93 80 80

Courriel : marches@univ-reunion.fr

SIRET : 19974478000016









Site internet : <https://www.univ-reunion.fr/>

La personne en charge du dossier est : Hélori LE GAC Responsable du service des marchés

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Maintenance des installations d'optimisation et de comptage d'énergies (Eau et Électricité) de l'Université de La Réunion**

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Maintenance des installations d'optimisation et de comptage d'énergies (Eau et Électricité) de l'Université de La Réunion
 Acheteur	Université de La Réunion
 Type de contrat	Marché ordinaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Voir article 3 du CCAP
 Délai	12 mois – Reconductible 2 fois
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- Cadre de réponse
- CCAP
- CCTP (*Accompagné de 3 annexes*)
- Documentation technique
- DOE
- DPGF et BPU
- RC
- Détail horaire maintenance

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux :

Les visites ne sont pas obligatoires :

- Une visite pourra être organisée pour les sites du MOUFIA, Technopole, belle Pierre et La Victoire durant la semaine entre le 11 et le 15 mai 2026 et ce après avoir pris soin de convenir d'un rendez-vous quelques jours auparavant avec M.Janac au 0692664025. La durée de la visite pourra prendre la journée. La visite sera commune et la date précise durant la semaine évoquée sera arrêtée avec le 1er candidat qui aura pris rendez-vous.
- Une visite pourra être organisée pour le site de l'IUT, l'ESIROI et UFR Santé durant la semaine entre le 11 et le 15 mai 2026 et ce après avoir pris soin de convenir d'un rendez-vous quelques jours auparavant avec M.Noel au 0693880051 en cas d'absence M.Rouvel au 0692771606. La visite sera commune et la date précise durant la semaine évoquée sera arrêtée avec le 1er candidat qui aura pris rendez-vous.
- Une visite pourra être organisée pour le site du Tampon durant la semaine entre le 11 et le 15 mai 2026 et ce après avoir pris soin de convenir d'un rendez-vous quelques jours auparavant avec M.Natio au 0693939377. La visite sera commune et la date précise durant la semaine évoquée sera arrêtée avec le 1er candidat qui aura pris rendez-vous.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Formulaire DUME	Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	L'acte d'engagement doit être daté et signé
CCAP	Le CCAP doit être paraphé et signé sans modification
CCTP	Le CCTP doit être paraphé et signé sans modification
Cadre de réponse	Cadre de réponse méthodologique et / ou technique
DPGF + BPU	La DPGF et le BPU doivent être complétés, datés et signés
Détail horaire maintenance	Ce document doit être complété par le candidat

Le candidat doit s'assurer que son offre soit complète. A défaut, elle pourrait être considérée comme irrégulière.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

En cas de dépôt successif, le dernier dépôt doit contenir toutes les pièces exigées. L'acheteur

ne prend en compte que le dernier dépôt.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Université de La Réunion, Service des Marchés, 15 Avenue René Cassin, bâtiment de l'administration centrale, bureau B202 97400, Saint-Denis, CS 92003

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (55 %)	La note du critère prix se décompose en 82% CDPGF et 18% le BPU
- CDPGF (16,40 pts)	La notation des offres se fait les unes par rapport aux autres. La note de 20/20 est attribuée à l'offre la plus basse. Les notes des autres offres sont calculées par une règle de trois à partir de l'offre la plus basse. Offre N = 20 - ((offre n - offre mini) / offre mini) * 10 La note de zéro sera attribuée au candidat si le résultat de la formule est négatif. La note de 20 est ensuite ramenée à la pondération 82%
- BPU (3,60 pts)	La notation des offres du BPU se fait les unes par rapport aux autres. Nous additionnerons l'ensemble des pièces unitaires et comparerons ce montant. La note de 20/20 est attribuée à l'offre la plus basse. Les notes des autres offres sont calculées par une règle de trois à partir de l'offre la plus basse. Offre N = 20 - ((offre n - offre mini) / offre mini) * 10 La note de zéro sera attribuée au candidat si une ligne du BPU n'est pas renseignée, ou si le résultat de la formule est négatif. La note de 20 est ensuite ramenée à la pondération 18%
2. Valeur technique (45 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse
- Expérience, qualification et habilitation des personnels dédiés au marché (4 pts)	Moyens humains (nombre de personne potentiellement dédié à cette mission depuis l'encadrement jusqu'aux techniciens), diplômes, compétences, CV, agrément constructeur, appuis techniques, expériences.

Critère et pondération	Descriptif
- Méthodologie d'intervention technique (2 pts)	Détailler vos modes d'intervention technique (quels outillages, quels EPI, quels véhicules).
- Méthode/Qualité Traçabilité et surveillance de l'installation (10 pts)	Décrire la méthode et le déclenchement des interventions de maintenance et de dépannage et leur clôture. Décrire la méthode de surveillance de l'installation, les indicateurs d'alertes (exemples). Décrire la traçabilité de toutes demandes (email, courrier, téléphone, automatique), le suivi et la clôture. Gamme de maintenance et contrôle qualité des tâches. Donnez le nombre d'heure prévu pour la maintenance corrective et les maintenances préventive et prédictive
- Références (4 pts)	Indiquer et décrire des installations que vous avez ou avez eu en maintenance sur l'île de La Réunion et dont le volume d'équipement par site est composé au minimum de 20 points de comptage filaire, 10 points de comptage en mode radio et 1 optimiseur. - Aucun point si inférieur à 2 installations - 2 points pour 2 installations - 4 points au-delà de 4.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur 20**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : **Sur 20,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Négociations :**

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de La Réunion
 27 rue Félix Guyon
 CS 61107
 Saint-Denis
 97404 Saint-Denis Cedex
 Téléphone : 02 62 92 43 60
 Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr
 Télécopie : 02 62 92 43 62
 Site internet : la-reunion.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)